

## **ANNEXE 3 : TABLEAU DE CRITERES DE SELECTION**

<b>A.</b>	<b>Caractéristiques du gestionnaire et grandes lignes du projet</b>	<b>18 points</b>
1.	Personnalité morale, statuts, composition du conseil d'administration	/ 1
2.	Connaissance du territoire alto-séquanais et francilien	/ 1
3.	Expérience et compétence du candidat dans le secteur des troubles du spectre autistique (ou apparentés) et de la protection de l'enfance	/ 6
4.	Grands objectifs du projet et appréhension du public accueilli	/ 4
5.	Calendrier prévisionnel d'ouverture des places	/ 4
6.	Co-construction des projets avec les acteurs du territoire	/ 2
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 18</b>
<b>B.</b>	<b>Modalités d'hébergement</b>	<b>12 points</b>
1.	Aménagement des locaux d'hébergement	/ 5
2.	Aménagement des locaux sociaux et des espaces collectifs et de convivialité	/ 5
3.	Qualité des prestations (restauration, lingerie, etc.)	/ 2
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 12</b>
<b>C.</b>	<b>Modalités d'accompagnement</b>	<b>22 points</b>
1.	Projet d'accompagnement personnalisé des jeunes (volets médicaux, éducatifs et sociaux) : méthodologie d'élaboration, de réévaluation et de co-construction avec le jeune et la famille, accès aux soins somatiques...	/ 12
2.	Stratégie de prise en charge des comportements-problèmes	/ 3
3.	Partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'éducation, de la formation, de l'insertion, de la santé, de la culture, etc.	/ 5
4.	Sécurisation du parcours du jeune (anticipation des risques de rupture)	/ 2
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 22</b>
<b>D.</b>	<b>Garantie des droits et expression des usagers</b>	<b>8 points</b>
1.	Avant-projet d'établissement	/ 2
2.	Document individuel de prise en charge, livret d'accueil et règlement de fonctionnement	/ 3
3.	Modalités d'expression des usagers	/ 3
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 8</b>
<b>E.</b>	<b>Organisation du travail</b>	<b>15 points</b>
1.	Organigramme et taux d'encadrement	/ 5
2.	Fiches de poste et diversité des profils	/ 3
3.	Politique de recrutement, de fidélisation et de valorisation des compétences des personnels	/ 4
4.	Plan de développement des compétences (ex-plan de formation)	/ 3
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 15</b>
<b>F.</b>	<b>Coopération avec les services départementaux et évaluation</b>	<b>10 points</b>
1.	Modalités de coopération et d'échanges d'informations avec l'ARS, la MDPH et les services sociaux du département (outil de suivi notamment)	/ 6
2.	Démarche d'évaluation qualité	/ 4
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 10</b>
<b>G.</b>	<b>Montage financier</b>	<b>15 points</b>
1.	Projet de budget de fonctionnement en référence à l'enveloppe budgétaire maximale fixée	/ 10
2.	Plan de financement des investissements (Programme pluriannuel d'investissement)	/ 5
	<b>Sous-Total</b>	<b>/ 15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/ 100</b>